

Extrait du registre des délibérations

Séance du 25 Mars 2019

L'an 2019 et le 25 Mars à 20 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, en mairie sous la présidence de Monsieur GERMAIN Alain, Maire

Présents : M. GERMAIN Alain, Maire, M. HECKLI Alain, M. CLARISSE Laurent, Mme CHAMBON CORJON Marion, M. POINTEAU Gérard, Mme CHAMBERT Maryse, M. BARDET Philippe, Mme DAVESNE Sylvie, M. MAREST Nicolas,

Absents excusés : Mme STRAWVZINSKI Françoise, donne procuration à M. POINTEAU Gérard, Mme COMPIN Corine donne procuration à M. GERMAIN Alain, M. DÉGÉ Christophe, donne procuration à M. HECKLI Alain

Absents : Mme SÉNÉCHAL Stéphanie, Mme PHILIBERT Monique, M. DREYFUS Olivier

A été nommée secrétaire : M. CLARISSE Laurent

Nombre de membres

- Afférents au Conseil municipal : 15
- Présents : 9
- Votants : 12

Sauf pour les délibérations 2019_13 et 2019_16, monsieur le Maire étant sorti de la salle

- Présents : 8
- Votants : 11

Date de la convocation : 18/03/2019

Date d'affichage : 18/03/2019

Acte rendu exécutoire

Après dépôt en Sous-préfecture de Montargis

Le : 05/04/2019

Et publication ou notification

Du : 08/04/2019

Objet des délibérations

SOMMAIRE

2019_10 - Révision des tarifs du restaurant scolaire et de l'accueil périscolaire

2019_11 - Demande de subvention pour la pièce de théâtre du 30 mars 2019 qui se déroulera à la salle André Bouvet à Montcresson

2019_12 - Budget du service public de l'assainissement collectif : constatation de la conformité du compte de gestion 2018 au compte administratif 2018

2019_13 - Budget du service public de l'assainissement collectif (M49): approbation du compte administratif et des résultats comptables 2018

2019_14 - Budget de l'assainissement collectif : affectation des résultats de l'exercice 2018 au budget primitif de l'assainissement 2019

2019_15 - Budget communal : constatation de la conformité du compte de gestion 2018 au compte administratif 2018

2019_16 - Budget communal : approbation du compte administratif et des résultats comptables 2018 de la commune

2019_17 - Budget communal : affectation des résultats de l'exercice 2018 au budget primitif 2019

2019_18 - Budget communal : taux d'imposition communaux 2019

2019_19 - Budget du service public de l'assainissement collectif : Budget Primitif 2019

2019_20 - Budget communal : Budget Primitif 2019

Débat la portant sur la délibération 2019 10 - Révision des tarifs du restaurant scolaire et de l'accueil périscolaire : le comité des affaires scolaires, du restaurant scolaires et de l'accueil périscolaire a décidé de ne pas augmenter le prix du repas (forte augmentation en 2018). Toutefois Monsieur le Maire explique d'une personne de plus est présente le midi pour assurer le service coté maternelle et ce depuis le printemps 2018.

Délibération 2019_10 - Révision des tarifs du restaurant scolaire et de l'accueil périscolaire

Vu le code général des collectivités territoriales article L 2331-2

Vu la délibération n° 2018_26 du 06 juin 2018 portant la révision du tarif de la cantine scolaire année 2018/2019

Après avis de la commission des affaires scolaires, du restaurant scolaire et des accueils périscolaires réunie le 25 février 2019

Sur proposition de Monsieur le Maire,

Le conseil municipal après en avoir délibéré,

Décide d'actualiser à partir du 1er septembre 2019 comme suit :

- Les tarifs du restaurant scolaire sont inchangés :

Repas	2018	2019
Pour le premier et second enfant	3.75€	3.75€
Pour le troisième enfant et les suivants	3.65 €	3.65€

- Les tarifs de l'accueil périscolaire du matin ou du soir de 0.02€ soit :

Accueil périscolaire du matin ou du soir	2018	2019
Pour le premier et second enfant	2.63 €	2.65€
Pour le troisième enfant et les suivants	2.38 €	2.40€

Les retards seront facturés de façon forfaitaire par quart d'heure, dû dès les cinq premières minutes de retard, comme suit:

10 € par quart d'heure

Facturation des frais de garde d'un enfant exclu par décision du maire des services périscolaires et que les parents ne prennent pas en charge à la fin des cours (12h ; 16h40) ou bien déposent à l'accueil périscolaire du matin ou du soir :

20 € de l'heure.

Vote à l'unanimité (pour : 12 contre : 0 abstention : 0)

Débat portant sur la délibération 2019_11 - Demande de subvention pour la pièce de théâtre du 30 mars 2019 qui se déroulera à la salle André Bouvet à Montcresson: cette délibération n'appelle aucun commentaire

Délibération 2019_11 - Demande de subvention pour la pièce de théâtre du 30 mars 2019 qui se déroulera à la salle André Bouvet à Montcresson

Considérant la convention établie entre la commune de Montcresson et l'association La Vimorienne pour le déroulement et le financement de la représentation théâtrale du 30 mars 2019 à la salle André Bouvet de Montcresson

Considérant que cette manifestation est éligible au fonds d'accompagnement culturel aux communes

Sur présentation de Monsieur le Maire,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

Autorise Monsieur le Maire à signer la convention ente la commune de Montcresson et l'association La Vimorienne pour la représentation théâtrale du 30 mars 2019 à la salle André Bouvet de Montcresson

Demande une subvention auprès du Conseil Départemental du Loiret dans le cadre du Fonds d'Accompagnement Culturel aux communes pour assurer le financement de cette manifestation selon le plan de financement suivant :

Dépense :

Concert : 1 099 €

Recettes :

Départements du Loiret (F.A.C.) : 549,5€

Commune (autofinancement) : 549,5 €

Total : 1 099€

Vote à l'unanimité (pour : 12 contre : 0 abstention : 0)

Délibération 2019_12 - Budget du service public de l'assainissement collectif : constatation de la conformité du compte de gestion 2018 au compte administratif 2018 : M. HECKLI Alain explique qu'il faut améliorer la capacité d'autofinancement afin de pouvoir faire face aux travaux de réhabilitation de la station d'épuration. En effet, les pannes sont de plus en plus fréquentes : aujourd'hui c'est le clarificateur qui est hors service en conséquence l'eau rejetée est un peu chargée. . C'est pour améliorer la capacité de ce service à faire face à ses investissements futurs, que le conseil municipal lors de sa séance du 26 novembre, a décidé d'augmenter le prix du m3 traité de 0.05€. Le service de l'assainissement collectif a déjà investi 20 000 pour changer les pompes de refoulement. Une modernisation des pompes permet d'éviter leur blocage (en présence de substance bocante (lingettes, rouleaux de papier toilette) le moteur se relève et s'autonettoie)

Délibération 2019_12 - Budget du service public de l'assainissement collectif : constatation de la conformité du compte de gestion 2018 au compte administratif 2018

Vu le code général des collectivités territoriales

Vu l'instruction budgétaires et comptable M49

Vu la délibération 2018_14 en date du 26 mars 2018 adoptant le Budget Primitif 2018 du service public de l'assainissement collectif

Vu la délibération 2018_34 du 3 septembre 2018 portant la décision Modificative n°1 du Budget Primitif 2018 du service public de l'assainissement collectif

Vu la délibération 2019_04 du 21 janvier 2019 2018 portant la décision Modificative n°2 du Budget Primitif 2018 du service public de l'assainissement collectif

Considérant le compte de gestion du receveur municipal

Conformité du compte de gestion 2018 au compte administratif 2018

Monsieur HECKLI Alain, adjoint au Maire délégué à l'assainissement, rappelle que le compte de gestion est le document de remise des comptes du comptable public au maire de la commune

Après présentation de l'exécution du budget de l'assainissement collectif 2018 comme suit :

	Section d'investissement	Section d'exploitation	total des sections
Recettes			
Prévisions budgétaires totales	144 714.82	176 945.05	321 659.87
Titres de recette émis	22 718.08	98 843.17	121 561.25
Réduction de titres	0	6 571.10	6 571.10
Recettes nettes	22 718.08	92 272.07	114 990.15
Dépenses			
Autorisations budgétaires totales	144 714.42	176 945.05	321 659.87
mandats émis	21 820.31	83 297.65	105 117.96
Annulations de mandats	0	0	0
Dépenses nettes	21 820.31	83 297.65	105 117.96
Résultat de l'exercice	résultat	résultat	résultat
Excédent	897.77	8 974.42	9 872.19
Déficit			

Après s'être assuré que le receveur municipal a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de clôture de l'exercice 2017, celui de tous les titres et les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qui lui ont été prescrites de passer dans ses écritures

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

Constata la conformité du compte de gestion 2018 du service de l'assainissement collectif au compte administratif 2018 du service de l'assainissement collectif .Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

Vote A l'unanimité (pour : 12 contre : 0 abstention: 0)

Délibération 2019_13 - Budget su service public de l'assainissement collectif (M49): approbation du compte administratif et des résultats comptables 2018 : cette délibération n'appelle aucun commentaire)

Délibération 2019_13 - Budget su service public de l'assainissement collectif (M49): approbation du compte administratif et des résultats comptables 2018

Vu le code général des collectivités territoriales

Vu l'instruction budgétaires et comptable M49

Vu la délibération 2018_14 en date du 26 mars 2018 adoptant le Budget Primitif 2018 du service

public de l'assainissement collectif

Vu la délibération 2018_34 du 3 septembre 2018 portant la décision Modificative n°1 du Budget Primitif 2018 du service public de l'assainissement collectif

Vu la délibération 2019_04 du 21 janvier 2019 2018 portant la décision Modificative n°2 du Budget Primitif 2018 du service public de l'assainissement collectif

Monsieur le Maire étant sorti de la salle,

Sur proposition de M. HECKLI Alain, adjoint au maire délégué à l'assainissement qui préside la séance,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

Approuve les résultats comptables 2018 du service de l'assainissement collectif comme suit :

Section d'exploitation

Résultat de clôture 2017 : 98 826.97 €

Résultat exercice 2018 : 8 974.42 €

Excédent de clôture 2017 : 107 801.39 €

Section d'investissement

Résultat de clôture 2017 : 16 592.43 €

Résultat exercice 2018 : 897.77 €

Résultat de clôture 2017 : 17 490.20 €

Donne quitus à Monsieur le maire pour sa gestion

Vote à l'unanimité (pour : 11 contre : 0 abstention: 0)

Délibération 2019_14 - Budget de l'assainissement collectif : affectation des résultats de l'exercice 2018 au budget primitif de l'assainissement 2019 : cette délibération n'appelle aucun commentaire

Délibération 2019_14 - Budget de l'assainissement collectif : affectation des résultats de l'exercice 2018 au budget primitif de l'assainissement 2019

Vu le code général des collectivités territoriales

Vu l'instruction budgétaires et comptable M49

Vu la délibération 2018_14 en date du 26 mars 2018 adoptant le Budget Primitif 2018 du service public de l'assainissement collectif

Vu la délibération 2018_34 du 3 septembre 2018 portant la décision Modificative n°1 du Budget Primitif 2018 du service public de l'assainissement collectif

Vu la délibération 2019_04 du 21 janvier 2019 2018 portant la décision Modificative n°2 du Budget Primitif 2018 du service public de l'assainissement collectif

Vu la délibération 2019_13 du 25 mars 2019 constatant la conformité du Compte de gestion 2018 du service public de l'assainissement collectif au compte administratif 2018 du service public de l'assainissement collectif

Vu la délibération 2019_14 approuvant le compte administratif et les résultats comptables 2018 du service public de l'assainissement collectif

Considérant les résultats repris dans le tableau suivant

	Résultat de clôture de l'exercice 2017	Part affectée à l'investissement exercice 2018	Résultat de l'exercice 2018	Reste à réaliser de l'exercice 2018	Résultat de clôture de l'exercice 2018
Investissement	16 592.43		897.77	0	17 490.20
Exploitation	98 826.97	0	8 974.42		107 801.39
Total	115 419.40	0	9 872.19	0	125 291.59

Sur proposition de M. HECKLI Alain, Adjoint au maire délégué à l'assainissement collectif,
Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

Décide d'affecter et d'inscrire les résultats comptables de l'exercice 2018 au budget primitif 2019 comme suit :

Section d'exploitation

Compte R002 résultat reporté de fonctionnement (recette) : 107 801.39 €

Section d'investissement

Compte R001 résultat reporté d'investissement (recette) : 17 490.20 €

Vote à l'unanimité (pour : 12 contre : 0 abstention : 0)

Délibération 2019_15 - Budget communal : constatation de la conformité du compte de gestion 2018 au compte administratif 2018 : la capacité d'autofinancement de la commune se stabilise autour de 120 000 €. La commune ne pourra réemprunter qu'en 2022. Aujourd'hui la commune projette de terminer le programme d'investissement de la mandature par l'achèvement des peintures et de l'éclairage intérieur du groupe scolaire (2019), la mise en place de busages et la réhabilitation de la rue de la cave en 2020. Toutes ces opérations sont conditionnées par le taux de subventions obtenu.

Délibération 2019_15 - Budget communal : constatation de la conformité du compte de gestion 2018 au compte administratif 2018

Vu le code général des collectivités territoriales

Vu l'instruction budgétaires et comptable M14

Vu la délibération 2018_19 en date du 28 mars 2018 adoptant le Budget Primitif 2018 de la commune

Considérant le compte de gestion du receveur municipal

Conformité du compte de gestion 2018 de la commune au compte administratif 2018 de la commune

Monsieur le Maire rappelle que le compte de gestion est le document de remise des comptes du comptable public au maire de la commune

Après présentation de l'exécution du budget 2018 de la commune comme suit

	Section d'investissement	Section de fonctionnement	total des sections
Recettes			
Prévisions budgétaires totales	933 597.85	1 559 042.10	2 492 639.95
Titres de recette émis	462 398.61	1 187 701.01	1 650 099.62
Réduction de titres	0	463.58	463.58
Recettes nettes	462 398.61	1 187 237.43	1 649 636.04
Dépenses			
Autorisations budgétaires totales	933 597.85	1 559 042.10	2 492 639.95
Mandats émis	498 599.92	1 062 542.81	1 561 142.73
Annulations de mandats	0	207.05	207.05
Dépenses nettes	498 599.92	1 062 335.76	1 560 935.68
Résultat de l'exercice	résultat	résultat	résultat
Excédent		124 901.67	88 700.36
Déficit	36 201.31		

Après s'être assuré que le receveur municipal a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de clôture de l'exercice 2017, celui de tous les titres et les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qui lui ont été prescrites de passer dans ses écritures

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré

Constate la conformité du compte de gestion 2018 de la commune au compte administratif 2018 de la commune .Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

Vote à l'unanimité (pour : 12 contre : 0 abstention : 0)

Délibération 2019_16 - Budget communal : approbation du compte administratif et des résultats comptables 2018 de la commune : cette délibération n'appelle aucun commentaire

Délibération 2019_16 - Budget communal : approbation du compte administratif et des résultats comptables 2018 de la commune

Vu le code général des collectivités territoriales

Vu l'instruction budgétaires et comptable M14

Vu la délibération 2018_19 en date du 28 mars 2018 adoptant le Budget Primitif 2018 de la commune

Vu la délibération 2019_17 en date du 25 mars 2019 constatant la conformité du compte de gestion 2018 au compte administratif 2018 de la commune

Monsieur le Maire étant sorti de la salle,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

Approuve les résultats comptables 2018 de la commune comme suit :

Section de fonctionnement

Résultat de clôture 2017 : 740 014.78 €

Part affectée à l'investissement : 327 825.63 €

Excédent de 2018 : 124 901.67 €

Résultat de clôture 2018 : 537 090.82€

Section d'investissement

Résultat de clôture 2017 : - -327 825.63€

Résultat exercice 2018 : -36 201.31 €

Déficit de clôture 2018 :- 364 026.94€

Vote à l'unanimité (pour : 11 contre : 0 abstention: 0)

Délibération 2019_17 - Budget communal : affectation des résultats de l'exercice 2018 au budget primitif 2019 : cette délibération n'appelle aucun commentaire

Délibération 2019_17 - Budget communal : affectation des résultats de l'exercice 2018 au budget primitif 2019

Vu le code général des collectivités territoriales

Vu l'instruction budgétaires et comptable M14

Vu la délibération 2018_19 en date du 28 mars 2018 adoptant le Budget Primitif 2018 de la commune

Vu la délibération 2019_17 en date du 25 mars 2019 constatant la conformité du compte de gestion 2018 au compte administratif 2018 de la commune

Vu la délibération 2019_17 approuvant le compte administratif et les résultats comptables 2018 de la commune

Considérant les résultats repris dans le tableau suivant

	Résultat de clôture de l'exercice 2017	Part affectée à l'investissement exercice 2018	Résultat de l'exercice 2018	Reste à réaliser de l'exercice 2018	Résultat de clôture de l'exercice 2018
Investissement	-327 825.63		-36 201.31	0	-364 026.94
Fonctionnement	740 014.78	327 825.63	124 901.27		537 090.82
Total	412 189.15	327 825.63	88 700.36	0	173 063.88

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

Décide d'affecter et d'inscrire les résultats comptables de l'exercice 2018 au budget primitif 2019 comme suit :

Section de fonctionnement

Compte R002 résultat reporté de fonctionnement (recette) : 173 063.88 €

Part affecté à la section d'investissement : 364 026.94 €

Total : 537 090.82 €

Section d'investissement

Compte D001 résultat reporté d'investissement

(dépendances) : - 364 026.94 €

Compte R1068 part du résultat de fonctionnement affecté à l'investissement (recette) : 364 026.94 €

Vote à l'unanimité A l'unanimité (pour : 12 contre : 0 abstention : 0)

Délibération 2019_18 - Budget communal : taux d'imposition communaux 2019 : Monsieur le Maire propose d'augmenter les taux de 2% comme tous les ans. Il explique qu'en plus de l'effort de gestion consenti par la commune, cette augmentation contribue au maintien du niveau de la capacité d'autofinancement et donc au maintien de la capacité de la commune à investir.

Délibération 2019_18 - Budget communal : taux d'imposition communaux 2019

Vu le code général des collectivités territoriales

Considérant que les besoins de financement du Budget Primitif 2019 nécessitent une augmentation des ressources propres de la commune,

Sur proposition de Monsieur le Maire,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

Décide d'augmenter les taux des taxes directes locales dans les proportions suivantes :

Taxe d'habitation : + 2%

Taxe foncier bâti : + 2%

Taxe foncier non bâti : + 2 %

Approuve le tableau suivant

	bases 2018	Bases 2019	variation en %	Taux d'imposition 2018	Taux d'imposition 2019	variation en %	Produits fiscaux 2019
Taxe d'habitation	1 431 420	1 466 000	2.41	16	16.31	2	239 105
Taxe foncière bâtie	984 865	1 009 000	2.45	24.54	25.03	2	252 553
Taxe foncière non bâtie	70 927	72 100	1.65	62.23	63.47	2	45 762
Total							537 420

Vote à l'unanimité (pour : 12 contre : 0 abstention : 0)

Délibération 2019_19 - Budget du service public de l'assainissement collectif : Budget Primitif 2019 : cette délibération n'appelle aucun commentaire.

Délibération 2019_19 - Budget du service public de l'assainissement collectif : Budget Primitif 2019

Vu le code général des collectivités territoriales

Vu l'instruction budgétaire et comptable M49,

Vu la délibération 2019_14 du 25 mars 2019 décidant de l'affectation des résultats comptables 2018 du service de l'assainissement au budget primitif 2019 de l'assainissement collectif
Sur proposition de Monsieur le Maire,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

Adopte le budget primitif 2018 du service de l'assainissement collectif comme suit:

Section d'exploitation :

Dépenses : 191 977.63 €

Recettes : 191 977.63 €

Section d'investissement

Dépenses : 158 167.83 €

Recettes : 158 167.83 €

Vote à l'unanimité (pour : 12 contre : 0 abstention : 0)

<i>Délibération 2019_20 - Budget communal : Budget Primitif 2019 : cette délibération n'appelle aucun commentaire</i>

Délibération 2019_20 - Budget communal : Budget Primitif 2019

Vu le code général des collectivités territoriales

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14,

Vu la délibération 2019_17 du 25 mars 2019 décidant de l'affectation des résultats comptables 2017 du budget communal au budget primitif 2018 communal

Sur proposition de Monsieur le Maire,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

Adopte le budget primitif 2018 de la commune comme suit:

Section de fonctionnement :

Dépenses : 1 353 477.88€

Recettes : 1 353 477.88 €

Section d'investissement

Dépenses : 775 223.54 €

Recettes : 775 223.54 €

Vote à l'unanimité (pour : 12 contre : 0 abstention : 0)

Délibération 2019_21 : Contrat d'électricité prix fixe pour la période 1 juillet 2019-2022 : Les propositions d'EDF étant arrivées trop tard, et l'augmentation tarifaire étant conséquente, Monsieur le Maire ne soumet pas à l'approbation du conseil municipal le projet de convention et reporte cette délibération à la prochaine réunion du conseil municipal

Questions orales :

Urbanisme : La transformation du PLU communal en PLUIH intercommunal et la soumission des règles d'urbanisme au PETR a accéléré les demandes de permis de lotir.

De part et d'autre de la route de Châtillon, ce sont deux permis de lotir qui ont été déposés pour un total de 10 lots.

En face le cimetière il est projeté de construire un lotissement prioritairement réservé aux personnes âgées à faibles revenus (28 pavillons T2 et T3)

Un permis de lotir a aussi été déposé pour le terrain situé entre la Bonne Dame et le Bois de Sapin le long de la RD93

Église : La chaudière fuel de l'église est vieille et tombe fréquemment en panne. Il faut donc la changer. Plusieurs options sont à étudier :

- 1°) Remplacer la chaudière à fuel par une chaudière à fuel plus performante
- 2°) Relier l'église et le relais point lecture à la chaufferie collective de l'école
- 3°) Installer une nouvelle chaudière à pellets dans la chaufferie de l'église afin de chauffer le Relais Point lecture et l'église et utiliser celle du Relais point lecture pour la salle polyvalente.

L'entreprise LECLERC Désiré est chargée de faire une pré-étude afin de déterminer ce qui est techniquement réalisable et de chiffrer les projets. Dans le même temps, il s'agira de connaître les subventions auxquelles la commune peut prétendre pour ce type de projet.

D'ores et déjà, Damien LECLERC a indiqué que, même si la chaudière à pellets du Relais Point Lecture est débridée pour augmenter sa puissance, celle-ci ne sera pas suffisante pour chauffer la salle polyvalente. Il alerte aussi sur le risque d'équilibrage du chauffage entre l'école et l'église. En effet l'église nécessite une montée en température rapide et donc demande une très forte quantité d'énergie à un moment précis. Ce n'est pas sûr que cela ne se fasse pas au détriment du chauffage de l'école.

Le retour sur investissement sera beaucoup moins intéressant que celui obtenu avec la chaufferie collective bois compte tenu des charges énergétiques de l'église. Monsieur le Maire pense qu'il n'y a pas urgence et qu'il faut prendre le temps de bien définir le périmètre du projet.

Salle Polyvalente : Le compteur EDF extérieur a disjoncté ainsi que le tableau électrique intérieur. A priori il manquerait de la puissance au compteur pour faire face à la demande en électricité des restaurateurs. Par ailleurs il semblerait que les lignes électriques intérieures soient mal équilibrées.

Festivités : M. GERMAIN Alain, Mme CHAMBERT Maryse, M. HECKLI Alain dîneront avec les acteurs le samedi 30 mars avant la représentation théâtrale. Le rendez-vous est fixé à 18h30 à la salle polyvalente. Les dons seront reversés à la coopérative scolaire. Le montant officiel de la cagnotte sera annoncé en fin de représentation et remis le lundi 1^{er} avril à la directrice de l'école. Une affichette précisera ces dispositions à l'accueil des spectateurs.

Une séance de cinéma en plein air sera programmée fin juin pour un montant variant entre 600 et 1000 €. Le montant n'est pas défini car il dépend du film loué. Plus le film est récent, plus le prix de la location est cher. La commune a demandé un film tout public afin que les enfants puissent participer à cette manifestation culturelle.

Il est prévu que le repas du vendredi 5 juillet, dernier jour de l'école, soit un barbecue. La surprise sera faite aux enfants. Il y a besoin de bénévoles pour aider à la cuisson et au service (plancha et friteuse). M. POINTEAU Gérard, M. CLARISSE Laurent, Mme CHAMBERT Maryse se proposent de participer.

Pot de départ en retraite de Mme MANCEAU Brigitte : il aura lieu en septembre sur le même principe que celui organisé pour Mme VERONESE. L'agent communiquera sa liste d'invités

Élections européennes : la tenue du bureau de vote est organisée : les tours sont complets.

Taxe ordure ménagère : elle est en baisse car la quantité de déchet trié est en hausse. On peut mettre tous les emballages y compris les barquettes en polystyrène. Un effort devra être fait en déchèterie, sur les déchets déposés dans la benne « tout venant » : en effet une partie de ceux-ci pourrait être valorisés.

Assainissement : en 2019 il ne devrait pas y avoir de déchets envoyés à la station de méthanisation. En effet, le service a obtenu 8 ha de terre destinés à la culture de maïs pour étendre les boues au printemps.

CCAS : Le CCAS a procédé à la distribution de colis d'aide alimentaire. Il n'y a pas eu d'aides financières.

En mairie, le 08/04/2019
Le Maire
Alain GERMAIN

